

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 4 Juin 2019  
CO 051 DE

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Yves DECOTE, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Anne DE ZAN, André PROST, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Michel MARTINS, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, PINGUAND, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Mathieu GERARD, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Claude ROMANET (Vice-Président) à Jacques FAIVRE, Sylvie REGALDI à Bernard AMIENS, Jean-Jacques COURT à Michel FRANCONY (Président), Philippe BRUNIAUX à Martine VUILLEMIN, Cyril ACCARD GUILLOIS à René MOLIN, Bernard BRUNEL (arrivée 20h25), à Jean-François CETRE (Vice-Président), Jean-Luc LETONDOR à Florent GAILLARD, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Catherine CATHENOZ à Danièle CARDON, André JOURD'HUI à Véronique LAMBERT, Adrien LAVIER à Gilles BEDER, Clément FORET à Odile SIMON, Laurent MENETRIER à Jacques GUILLOT, soit 13 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : François BOUVERET à Michel MARTINS, soit 1 voix délibérative à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Josiane SCARABOTTO, Antoine MARCELIN, Frédéric LAMBERT, Daniel BERTOCCHI, Anne CHARLET.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Remy VIENNET, Christine CHATEAU, Patrice VILLALONGA (arrivée 20h30), Valérie PAQUIEZ, Gérard BOUDIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Jean-Luc BROCARD, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, Christian JAQUIER, Marie-Thérèse BROCARD, Christian PROST, Michel BONTEMPS, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel FEVRE.

Convocation faite le : 27 mai 2019

**Objet : Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.**

**VU** les délibérations n°CO 014 DE et CO 015 DE en date du 7 février 2017 relatives aux délégations confiées par le Conseil Communautaire au Président et au Bureau ;

**VU** la note de synthèse portant rendu compte exhaustif de l'exercice des délégations depuis la dernière séance de Conseil Communautaire ;

**ENTENDU** la présentation faite par le Président ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**PREND ACTE** sans observation de l'exercice de rendu-compte effectué par le Président conformément à la liste suivante :

**A / Rendu compte des décisions prises par le Bureau en application de la délibération n°015 du 7 février 2017 portant délégation permanente.**

→ Bureau du 14 mai 2019

Affiché le 7 juin 2019

Déposé sur le site internet de la CCA P SCJ le 7 juin 2019



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 4 Juin 2019  
CO 051 DE (SUITE)

**Objet : Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.**

- **Don** à une association du matériel de puériculture du RAM de Poligny
  - **Attribution** d'un fonds de concours à la Commune de Biefmorin de 10.000 €
  - **Attribution** d'un fonds de concours à la Commune de Molamboz de 8.524€
  - **Attribution** d'un fonds de concours à la Commune de Aresches de 6.229 €
  - **Attribution** d'un fonds de concours à la Commune de Le Chateley de 10.000 €
  - **Attribution** d'un fonds de concours à la Commune de Marnoz de 10.000 €
  - **Attribution** d'un fonds de concours à la Commune de Neuville de 664,88 €
  - **Attribution** d'une subvention de 800 € pour l'organisation du concours international de chiens de troupeaux pour bovins
  - **Attribution** de subventions FISAC
- Au titre de la fiche action n° 1 : Diagnostic préalable à l'investissement des professionnels*
- Subventions versées à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou à la Chambre de Commerce et d'Industrie qui a réalisé le diagnostic pour un montant de 720 € :

- Boucherie Salinoise :  
Subvention FISAC (25%) : 180 €  
Subvention CCAPS (35%) : 252 €  
Soit un total de subvention totale de 432 €
- Eurl GOUGET Charpente :  
Subvention FISAC (25%) : 180 €  
Subvention CCAPS (35%) : 252 €  
Soit un total de subvention totale de 432 €
- Atelier LACKER ébénisterie d'art :  
Subvention FISAC (25%) : 180 €  
Subvention CCAPS (35%) : 252 €  
Soit un total de subvention totale de 432 €
- Menuiserie PAVIET :  
Subvention FISAC (25%) : 180 €  
Subvention CCAPS (35%) : 252 €  
Soit un total de subvention totale de 432 €

*Au titre de la fiche action n° 2 et 3 : Aide à la modernisation et à la rénovation des locaux et de l'appareil de production et accessibilité*

Subventions versées à :

- Brasserie Le Thermal :  
Accessibilité des locaux : 8 919.05 € de travaux réalisés (pour mémoire 9 169.60 € de travaux éligibles)  
Subvention FISAC versée (30%) : 2 675 .71  
Subvention CCAPS versée (30 %) : 2 705.71 €  
Rénovation des locaux : 9 408.11 € de travaux réalisés (pour mémoire 9 788.00 € de travaux éligibles)  
Subvention FISAC versée (20%) : 1 881.62 €  
Subvention CCAPS versée (20%) : 1 881.62 €  
Soit un total de subvention (FISAC+CCAPS) : 9 114 .67 €

*Au titre de la fiche action n° 6 : Améliorer la compétitivité et la stratégie des entreprises artisanales*

Subvention versée à la Chambre des Métiers qui a réalisé le diagnostic pour un montant d'700 € :

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 3/3

Séance du 4 Juin 2019

CO 051 DE (SUITE)

**Objet : Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.**

• Bar des Terrasses

Diagnostic Améliorer la compétitivité et stratégies des entreprises artisanales

Subvention FISAC (30%) : 210 €

Subvention CCAPS (40%) : 280 €

Soit un total de subvention totale de 490 €

- Adhésion à Jura Initiatives et versement des cotisations (170 € net de taxe) et 525 € par dossier abouti
- Attribution d'une subvention de 1000 € pour la manifestation Germinales
- Retrait de l'adhésion à Femasco actée par le bureau, l'association des professionnels de santé ayant adhéré entre temps. La collectivité pourra bénéficier quand même du soutien de Femasco pour le projet de maison de santé à Salins
- Adhésion 2019 à la SCIC Rezo Pouce
- Approbation du plan de financement de l'ingénierie 2019 du programme LEADER (89.350€) et cotisation à l'association nationale LEADER France (600 €)
- Attribution d'une subvention de 250 € au Hand Ball de Poligny

**B / Rendu compte des décisions prises par le Président en application de la délibération n°014 du 7 février 2017 portant délégation permanente.**

- Signature des conventions avec les auto-écoles pour permettre de verser l'aide financière dans le cadre du permis citoyen : auto-écoles Street Passion à Arbois, CLEMENT OLIVIER et SB Conduite à Poligny, BULLY à Salins
- Choix de l'entreprise pour la réalisation des panneaux Rezo Pouce (2 réponses) : marché à bons de commande avec l'entreprise Signaux Girod pour un montant compris entre 5 000 et 15 000 € TTC
- Choix du prestataire extrascolaire pour été 2019 à Poligny (1 réponse) : Les Francas pour un montant de prestation à charge de la collectivité de 14 912,21 € (sur un coût d'activité de 39 388,58 € ; participations des familles et prestations CAF perçues directement par les Francas)

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus

Pour copie certifiée conforme à l'original

Pour le Président empêché,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Jean-François GALLARD

Le Président

Michel FRANCONY



Envoyé en préfecture le 11/06/2019

Reçu en préfecture le 11/06/2019

Affiché le



ID : 039-200071595-20190604-CO051DE\_2019-DE